

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05844 Numéro SIREN : 498 584 069 Nom ou dénomination : A.R.C.
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt 8717

①

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

BILAN - ACTIF



GREFFE

DGFIP N° 2050-SD 2023

18 JUL. 2023

Désignation de l'entreprise : ARC

Adresse de l'entreprise : 35 Bis RUE GEORGES REMOND 93220 GAGNY

Numéro SIRET * 4 9 8 5 8 4 0 6 9 0 0 0 2 1

Exercice N clos le, 31/12/2022

Neant ☐ *

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
	Frais d'établissement *	CX		CQ			
	Frais de développement *	AF		AG			
	Concessions, brevets et droits similaires	AH		AI			
	Fonds commercial (1)	AJ		AK			
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO			
	Terrains	AP		AQ			
	Constructions	AR	7 849	AS	3 418		4 431
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	33 873	AU	14 557		19 316
	Autres immobilisations corporelles	AV		AW			
	Immobilisations en cours	AX		AY			
	Avances et acomptes	CS		CT			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU		CV			
	Autres participations	BB		BC			
	Créances rattachées à des participations	BD		BE			
	Autres titres immobilisés	BF		BG			
	Prêts	BH	885	BI			885
TOTAL (II)		BJ	42 606	BK	17 975		24 631
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	4 126	BM			4 126
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 500	BW			3 500
	CRÉANCES	BX	267 068	BY			267 068
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	130 422	CA			130 422
	Autres créances (3)	CB		CC			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD		CE			
	DIVERS	CF	386 093	CG			386 093
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CH	24 044	CI			24 044
Comptes de régularisation	Disponibilités	CJ	815 254	CK			815 254
	Charges constatées d'avance (3)*	CW					
	TOTAL (III)	CM					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CN					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CO	857 860	1A	17 975		839 885
	Écarts de conversion actif * (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)							
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise ARC

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10...000...)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	230 282
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	66 978
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	308 260
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	104 112
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	36 391
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	79 187
	Dettes fiscales et sociales	DY	262 560
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	49 376
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	531 625
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	839 885
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	531 625
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>ARC</u>		Néant ☐ *						
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	2 461 610	FF		FL	2 461 610
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 461 610	FK		FL	2 461 610	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2 616	
	Autres produits (1) (11)					FQ	279	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 464 505
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 335	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	811 983	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(4 126)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	945 959	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	15 375	
	Salaires et traitements *					FY	448 482	
	Charges sociales (10)					FZ	138 421	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	8 176	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	26	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 377 631
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	86 874	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	518	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	518	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(518)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	86 356	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ARC		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 378	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 378	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(1 378)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	18 000	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 464 505	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 397 527	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	66 978	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	39 003
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	2 616
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	45 609
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Penalités			1 378		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

ARC

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège Social : 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY
498 584 069 R.C.S BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2023

Le 31 mai 2023 à 14:00 heures

Les associés de la société ARC, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 35BIS RUE GEORGES REMOND, 93220 GAGNY, sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

Monsieur DAVID VILAU	70 parts sociales
Madame JULIE CAMELIA STAN	30 parts sociales

Total des parts détenues par les associés présents 100 parts détenues

Les associés présents possédant 100 parts sociales sur les 100 parts sociales composant le capital social, l'Assemblée Générale réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer. En conséquence, elle est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société.

Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- Les statuts de la Société ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2022.

Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis, Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus à la Gérance

- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance et décision à cet égard
- Rémunération de Monsieur DAVID VILAU en sa qualité de Gérant
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce.

Cette lecture terminée, Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, Monsieur DAVID VILAU, Gérant associé de la Société met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale, donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 66 978 euros.

L'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Au compte report à nouveau : 66 978 euros portant ainsi ce compte à un total de 297 260 euros.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*)	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2021	néant	40 %	néant
31 décembre 2020	néant	40 %	néant
31 décembre 2019	néant	40 %	néant

() Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 223-19 et suivants du Code de Commerce, établi par la Gérance, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à la majorité absolue des voix.

Les personnes intéressées, Monsieur DAVID VILAU n'ayant pas pris part au vote.

30 voix ayant voté pour

Aucune voix n'ayant voté contre

Aucune voix ne s'étant abstenue

RESOLUTION : REMUNERATION DE MONSIEUR DAVID VILAU EN SA QUALITE DE GERANT

En application des dispositions des articles L. 223-19 du code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les opérations ou conventions visées auxdits articles, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes : 1 - Rémunération de la gérance au 31/12/2022 :- Mr David VILAU : 105.000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

Le Président de séance

Monsieur DAVID VILAU

Madame JULIE CAMELIA STAN

